

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CHÂTEAUVIEUX
N° 18 - 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le mercredi 15 avril conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints au Maire*, PACALET Nadine, BOYER Christian, DE PIETRO Michel, TEMPIER Nathalie, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, MASSE Julien, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et excusées : Régine GONCALVES qui a donné pouvoir à Agnès ANTOINE.
Fanny GIRAUD qui a donné pouvoir à Nathalie TEMPIER.

Quorum : 8

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un correspondant SDIS.

Conformément au CGCT, notamment l'article L1424-4 dans l'exercice de ses pouvoirs de police, Monsieur le Maire met en œuvre les services d'incendie et de secours.

Conformément à l'article 13 de la loi n° 2021-1520 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

Dans chaque Conseil Municipal où il n'est pas désigné un adjoint au Maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure est désigné un correspondant incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans la Commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie.

Selon la loi ci-dessus, Monsieur le Maire propose de nommer un correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Désigne** Michel TEXIER, Adjoint au Maire, correspondant incendie et secours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,


Michel TEXIER